Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 5

Artikel: La bonne résolution de mai : ne faisons pas aux autres ce que nous ne

voulons pas que l'on nous fasse... : (voir initiative Schwarzenbach)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votation des 6 et 7 Juin sur l'initiative Schwarzenbach

Les citoyens helvétiques auront, les 6 et 7 juin, à donner leur avis sur le projet du conseiller national zurichois qui demande de réduire 10 % la population étrangère dans chaque canton. Cette votation a déjà fait couler beaucoup d'encre, plus que la plupart des autres décisions rait couler beaucoup d'encre, pius que la plupart des autres decisions qu'a eu à prendre à d'autres occasions le peuple suisse. Une des caractéristiques de ce débat est, sans doute, que les adversaires du projet s'expriment beaucoup plus abondamment que ses partisans. Serait-ce que les arguments de ces derniers sont en grande partie utopiques et ne résistent pas à l'analyse et à la confrontation avec la réalité ? Cidessous, nos lecteurs trouveront, face à face, des avis contraires qui n'ont nullement la prétention de faire le tour du problème.

POUR

Le nombre des étrangers est trop important. Le réduire à 10 % de la population suisse est une mesure in-dispensable car l'emprise étrangère est dangereuse pour notre pays.

La plupart des problèmes créés par l'évolution économique vient de ce que l'outustrie a trouvé une abondante main-d'œuvre étrangère. La vie était bien plus normale « avant ».

Jamais encore la Suisse n'a accueil-li autant d'étrangers.

La Suisse se doit de se « garder », de garder le caractère propre à sa population.

Toute notre économie serait plus aine si nous réduisions notre activité nos possibilités.

Certaines entreprises, avec le sys-tème actuel pourront en arriver à licencier des travailleurs suisses tout en gardant du personnel étranger.

CONTRE

On ne peut parier d'emprise étran-gère que lorsqu'un pays voit ses tra-ditions se perdre et être remplacées par la manière de vivre des étrangers accueillis. Rien de tel n'a été constaté chez nous.

Rendre les travailleurs étrangers responsables de l'évolution scientifique et technique est un non-sens. Les problèmes ont été créés par cette évolution et les travailleurs étrangers ont permis d'en résoudre quelques-uns.

Erreur! Avant la première guerre mondiale, le nombre des étrangers atteignait en Suisse le 15,4 % de la population (15,3 % fin 1968).

N'est-il pas préférable de résoudre ce problème par une politique d'assimilation active? L'expulsion n'est-elle justement pas contraire à «l'esprit»

suisse?
L'économie suisse ne doit-elle pas participer à l'expansion universelle?
Si elle ne le faisait pas, les conséquences pour le pays et la population seraient catastrophiques, surtout si une période de récession succédait la période de prospérité. La politique actuelle nous donne des garanties pour l'avenir. pour l'avenir.

La désorganisation de l'économie provoquée par la réduction du nombre des travailleurs étrangers provoquerait la fermeture de nombreux ateliers; certains Suisses se trouveraient alors sans travail.

Quelques opinions de femmes

... sur cette question qui ne peut lais-ser indifférente aucune d'entre nous, même si nous ne pouvons participer au scrutin des 6 et 7 juin.

Mile Aliette Aubert, députée au Grand Conseil de Genève, assistante

Les trois quarts des femmes étranères mariées exercent une profes-ion. Si l'initiative passait, la pénurie u personnel féminin serait impor-

Il faut se rappeler aussi qu'il y a 500 000 Suisses à l'étranger. Quel effet cela produirait-il s'ils se voyaient con-traints de revenir?»

Mile Brütsch, assistante sociale à la section suisse du Travail international à Genève :

a Geneve: A passé son enfance au Lessouto, en Afrique du Sud. Revenue à 19 ans en Suisse, a éprouvé beaucoup de diffi-cultés à s'intégrer. Elle raconte à quels actes inhumains peut mener la xéno-phobie : par exemple, à l'époque de la guerre des six jours, tous les Arabes ont été renvoyés de leurs chambres à

Mme E. Perron, de Genève :

«Il faut penser à ce problème la tête froide et le cœur chaud.»

Mile Marie-Claude Borel:
«Pourquoj ne déciderions-nous pas d'utiliser l'impasse dans laquelle se trouve notre pays pour l'aider à découvrir en lui-même les qualités latentes qui lui feront non seulement surmonter l'obstacle mais, du même coup, peut-être découvrir sa voie, son développement, sa destinée dans cette Europe et ce monde en pleine transformape et ce monde en pleine transforma-tion? Nous nous sommes trop souvent trouvés et complus, en Suisse, dans la situation qui nous permettait, sans sacrifice réel, de passer pour magna-

«Il faut une fois pour toutes cesser de penser suisse pour penser euro-péen. Nous avons tous besoin les uns des autres.»

secrétaire de direction :

Une secrétaire de direction:
« Ce projet aura au moins eu l'avantage d'obliger les Suisses à prendre
conscience d'une situation paradoxale
existant dans le domaine de leur économie nationale. »
La plupart de ces propos ont été
recueillis par M.-C. Borel.

Sous le signe de la protection civile

Si la loi fédérale sur la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 1963, et celle traitant des constructions de protection civile l'année suivante, il va de soi que la nouvelle organisation n'a pu démarrer tout de suite, malgré les travaux préparatoires effectués sur le plan fédéral et dans les cantons. Mais si la Confédération émet

les lignes directrices de la protection civile et met au point toutes les questions touchant aux subventions, il appartient aux cantons de veiller sur leurs territoires res-pectifs à l'application des mesu-res découlant de la loi fédérale. Les communes astreintes -- celles ayant 1000 habitants et plus, for-mant une agglomération — sont directement responsables de l'organisation et de la mise au point des diverses formations d'intervention.

Tout cela implique des lois ou des règlements d'application can-

Parallèlement il faut construire les postes de commandement, des postes sanitaires et d'autres instravail d'information afin que la population se rende compte de la cessité des nouvelles mesures Ce qui n'a pas toujours été facile.



Où en est la Protection civile

Où en est la Protection divise
en Suisse romande?
Au début de l'année 1970, le
nombre des abris privés était tel
qu'ils pouvaient accueillir (pour
l'ensemble des cantons romands
et pour le Jura bernois) environ

550 000 personnes.

Quant aux personnes instruites dans les diverses disciplines de la protection civile, elles étaient au nombre de 10 000.

nombre de 10 000.
Tout ceci touche 192 communes astreintes (sur les 800 pour l'ensemble de la Suisse), chacune d'elles ayant comme responsable un chef local désigné par les autorités; un travail remarquable a déjà été accompli.
Il est intéressant de noter que

Il est intéressant de noter que dans le cadre des prescriptions fédérales, chacun des cantons ro-mands — et c'est là une nouvelle mands — et c'est là une nouvelle preuve de leurs diversités — a entrepris la mise en train de la protection civile selon les possi-

protection civile selon les possi-bilités d'abord, mais aussi suivant des formules diverses. C'est ainsi qu'à certains endroits C'est ainsi qu'à certains endroits Sierre, par exemple — des cen-tres d'instructions sont déjà large-ment utilisés, tandis qu'à d'autres on utilise des instructeurs perma-nents ou volontaires. Dans l'ensemble de la Suisse romande on constate un crois-

romande, on constate un crois-sant et réjouissant développement de la protection civile.

Les femmes peuvent collaborer utilement à cette organisation. Pour être efficace, la protection civile a besoin de tous et de toucivile a besoin de tous et de toutes. Il vaut mieux être prêt à agir
avant — ou sans — qu'une catastrophe arrive plutôt que d'être
dépassé par les événements au
moment où l'action doit être rapide. Pensons-y.

(Communiqué de la Protection

La bonne résolution de mai :

ne faisons pas aux autres ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fasse...

(Voir initiative Schwarzenbach)



Connaissez-vous l'Echange International Chrétien de Jeunesse? avec ses problèmes, ses modes de penser. J'ai eu un fils congolais qui m'a révélé mieux que tous les livres ce qu'est la vie dans un village de la brousse, parce que c'était sa vie à lui. Désormais, le Congo n'est plus pour nous une tache rose sur l'atlas, ou un sec communiqué de presse, c'est quelque chose de vivant, peuplé d'hommes, qui pensent et qui sentent, d'une manière pas tellement différente de la nôtre, croyez-moi!

Cet échange, qui a pour but la com-préhension entre les peuples, groupe une trentaine de pays. La Suisse en-voie un certain nombre de jeunes sé-

une trentaine de pays. La Suisse envoie un certain nombre de jeunes se lectionnés passer une année à l'étranger dans une famille qui les adopte. En contre-partie, nous recevons chez nous le même nombre d'étrangers, qui viennent s'intégrer à une famille suisse, suivent une école et fréquentent une paroisse. Quel enrichissement que ce contact d'une année où un nouvel enfant de 18 ans vous appelle « papa, maman » avec un accent savoureux!

Nous cherchons encore quelques tamilles d'accueil pour l'année 70-71, des familles qui s'intéressent au vaste mondé, qui sont prêtes à combattre les préjugés racistes dont nous sour le monde, qui sont prêtes à combattre pour partir l'année suivante (Il faut avoir entre 17 et 19 ans). Pourquoi n'accueilleriez-vous pas dans votre deper une fille américaine (Linda), ou un fills brésillen (Juarez), ou une fille autrichienne (Elisabeth), tous très recommandés?

C'est une expérience passionnante

C'est une expérience passionnante qui nous fait découvrir un autre pays,

araissant le troisième samedi



dissout le tartre, la nicotine, les dépôts verdâtres sur les dents des enfants

nettoie parfaitement en purifiant l'haleine

dentifrice Asba, conseillé par votre dentiste

es	m	m SS	e	SS
 r				

En accueillant un jeune pour une année, vous faites à la fois un geste chrétien par sa générosité et une démarche enrichisante pour vous sur le plan culturel. Si l'expérience vous tente, demandez au plus vite des renseignements détaillés à Mme S. Lenoir, Le Haut-Cornillon, 1292 Chambésy, Genève.

de la nôtre, croyez-moi!

du mois
Organe officiel des informations
de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Lendard, 1093 La Conversion
Tél. (021) 28 28 09

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement 1 an : Suisse Suisse Fr. 10.— étranger Fr. 11.— de soutien Fr. 15.— Imprimerie Nationale, Genève

Le journal «Femmes Suisses - le Mouvement féministe» a commencé à paraître sous la nouvelle forme qui a suscité des échos très favorables et des avis encourageants. Nous espérons que celles qui s'intéressent spécialement aux causes défendues par notre journal manifesteront leur solidarité en s'abonnant le plus vite possible.

Il suffit de remplir la formule c-dessous et de l'envoyer à l'administration, chez Mme Lechner-Wiblé, 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève.

Je, soussignée, désire être abonnée à « Femmes Suisses ». Veuillez me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom et prénom :	
Adresse avec numéro postal :	

PROJET DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE SOUMIS PAR L'ALLIANCE A SES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

L'Alliance de Societes feminines suisses a, depuis plusieurs années, accordé une grande attention à la situation créée par la main-d'œuvre étrangère dans notre pays.

Nous considérons que la présence de près d'un million d'étrangers en Suisse pose un véritable problème dont la solution est urgente. Même si nous ne pouvons pas exprimer notre opinion par un vote, le résultat de la consultation populaire nous imposera de nombreuses tâches. Il est important que nous étudions ce problème et que nous prenions position à son égard. Pour améliorer la situation actuelle, nous estimons urgentes sur tout le territoire suisse les mesures suivantes : Stabilisation et réduction du nombre des étrangers en Suisse. L'arrêté fédéral du 16 mars 1970 est à notre avis une bonne mesure pour atteinte de la consultation de contration.

avis une bonne mesure pour attein-dre ce but. Le nombre des travail-leurs étrangers peut ainsi être réduit sans dispositions inhumaines et ne

sans dispositions inhumaines et ne devrait pas augmenter.

2. Beaucoup d'étrangers souhaitent sans doute rentrer dans leur pays. Mais il est essentiel que, pendant leur séjour en Suisse, eux-mêmes et aussi leurs collègues et leurs voisins suisses s'y sentent à l'alse. D'où l'importance des mesures à prendre pour assurer une compréhension réciproque et l'intégration des étrangers dans la vie de tous les jours.

L'Alliance de Sociétés féminines 3. D'autres mesures sont encore né-suisses a, depuis plusieurs années, ac-cordé une grande attention à la situa-tion créée par la main-d'œuvre étran-longues années considèrent la Suiscomme leur patrie.

L'Alliance de sociétés féminines suisses s'oppose à la seconde initiative contre la pénétration étran-

re:
parce que la véritable emprise
intellectuelle de l'étranger, telle
que nous la constatons, n'est pas
le fait des travailleurs étrangers,
mais provient de tout autres

sources; parce qu'aussi bien le renvoi de 250 000 étrangers que l'engage-ment accru de travailleurs salsonniers, sans leurs familles, resonniers, sans leurs families, re-présenteralent une mesure in-humaine pour eux et leurs fa-milles; de telles mesures sont en contradiction flagrante avec les buts humanitaires de notre

les buts numanitaires de notre pays; parce qu'une réduction aussi importante aurait de graves con-séquences économiques et serait suivie de la mise en chômage de travailleurs suisses.

Nous estimons, pour ces raisons, que l'initiative Schwarzenbach n'est pas un moyen propre à résoudre les problèmes, posés par la présence de la main-d'œuvre étrangère dans notre